



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Iran

Question écrite n° 83844

Texte de la question

M. Philippe Folliot alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de la communauté Baha'is. L'Assemblée spirituelle nationale des baha'is de France a alerté les parlementaires sur le sort inquiétant de cette minorité religieuse d'Iran considérée comme illégitime. Malgré l'arrivée d'un Président présenté comme modéré à la tête du pays, les exactions qui touchent ces Iraniens demeurent particulièrement inquiétantes, les poussant à quitter le pays où se trouvent pourtant leurs racines. Les persécutions que rencontrent quotidiennement ces 300 000 personnes sont très préoccupantes : au mieux, leurs commerces sont fermés de force, ils sont révoqués de leurs emplois publics et exclus des institutions d'État, au pire ils doivent subir agressions, enfermement et exécutions sommaires. Alors que le Moyen-Orient est déjà traversé par toutes les tensions interethniques et interreligieuses possibles, la France, dans son traditionnel rôle de protectrice des minorités persécutées et ayant toujours une voix qui porte en matière de respect des droits de l'Homme, ne peut décemment cautionner de tels agissements. C'est pourquoi il souhaiterait savoir, au-delà des engagements déjà formulés et des prises de positions officielles adoptées, quelles sont les propositions concrètes que comptent émettre la France et l'Union européenne pour que l'oppression des adeptes du bahaïsme prenne fin dans les meilleurs délais et ainsi pour faire respecter les accords internationaux liant l'Iran aux droits humains fondamentaux.

Texte de la réponse

La France est consciente des discriminations subies par les personnes appartenant à la communauté baha'ie en Iran au cours de ces dernières années. Ces actes vont à l'encontre en particulier du Pacte international pour les droits civils et politiques, auquel les autorités iraniennes ont librement souscrit. Comme tous les ans, la France a apporté en 2014 son soutien à la résolution relative à la situation des droits de l'Homme en Iran, présentée par le Canada à l'Assemblée générale des Nations unies. Le texte, adopté le 18 décembre 2014, a été soutenu par quatre-vingt-trois Etats. La France continuera à soutenir cette résolution tant que le sort des droits de l'Homme, et en particulier des Baha'is, n'évoluera pas. Le ministère des affaires étrangères et du développement international entretient par ailleurs un dialogue constant avec la représentation de la communauté baha'ie en France.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83844

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4803

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5583